

## Tableau n° 3

### **L'arsenic et ses composés minéraux, les poussières et les vapeurs arsenicales et l'hydrogène arsénié**

Date de création : 11 Décembre 1957 ; N° JORT : 143/1957

Date de la dernière mise à jour : 10 Janvier 1995 ; N° JORT : 26/1995

Désignation des maladies	Délai de prise en charge	Liste indicative des Travaux susceptibles de provoquer ces maladies
-A-		
<b>1- <u>Intoxication aiguë</u></b>  Insuffisance circulatoire, troubles du rythme, arrêt circulatoire.  Vomissement, diarrhée, syndrome de cytolyse hépatique.  Encéphalopathie.  Troubles de l'hémostase  Dyspnée aiguë	7 jours	<b>Liste indicative des principaux travaux</b>  Tous travaux exposant à l'extraction de roches et minerais renfermant de l'arsenic, à la manipulation ou à l'inhalation d'arsenic ou de ses composés minéraux, notamment :  . Traitement pyro-métallurgique de minerais arsenicaux.  . Traitement pyro-métallurgique de métaux non ferreux arsenicaux.
<b>2- <u>Effets caustiques</u></b>  Dermites de contact irritatives, plaies arsenicales, stomatite, rhinite ou perforation de la cloison nasale.  Conjonctivite, kératite, blépharite.	7 jours	Fabrication ou emploi de pesticides arsenicaux.  . Emploi de composés minéraux arsenicaux dans le travail du cuir, en verrerie, en électronique.
<b>3- <u>Intoxication subaiguë</u></b>  Polynévrites  Mélanodermie  Dyskératoses palmo-plantaires.	90 jours	
<b>4- <u>Affections cancéreuses</u></b>  Dyskératose lenticulaire en disque (maladie de Bowen)  Epithélioma cutané primitif.  Angiosarcome du foie.	40 ans	

**-B-**

**Cancer bronchique primitif**

40 ans

**Liste limitative des travaux**

Travaux de pyro-métallurgie exposant à l'inhalation de poussières ou de vapeurs arsenicales.

Travaux de fabrication et de conditionnement de l'anhydride arsenicaux.

Fabrication de pesticides arsenicaux à partir de composés inorganiques pulvérulents de l'arsenic.

**-C-**

**Hémoglobinurie**

15 jours

**Liste indicative des principaux travaux**

**Ictère avec hémolyse**

15 jours

Travaux exposant aux émanations d'hydrogène arsénié, notamment :

**Néphrite azotémique**

30 jours

Traitement des minerais arsenicaux.

**Accidents aiguë (coma), en dehors des cas considérés comme accidents du travail.**

3 jours

Préparation et emploi des arséniures métalliques.

Décapage des métaux, détartrage des chaudières.

Gonflement des ballons avec de l'hydrogène impur.